



2

Le parcours sécurisé du patient en ALD par le kinésithérapeute
Proposition d'un Article 51

Durant la période épidémique, l'URPS MK HDF s'est efforcée d'apporter son soutien aux MK. :

Très rapidement, un outil de géolocalisation s'est développé afin de **recenser les kinésithérapeutes souhaitant aider durant la pandémie**. La personne ou la structure cherchant un kinésithérapeute peut trouver, en un clic, les kinés les plus proches via www.kinedegarde.fr. Ce dispositif a été diffusé auprès des SAMU, des professionnels de santé de ville, des structures d'accueil. Merci aux kinés inscrits pour leur engagement.

La rééducation respiratoire

3

Colloque interprofessionnel

SAMEDI 16 JANVIER 2021

Un partenariat avec le barreau des avocats s'est mis en place permettant aux kinés de **bénéficier d'un premier contact téléphonique gratuit avec un avocat spécialisé** (droit des patients, obligations déontologiques, conventions et contrats, réserve sanitaire, assurance et prévoyance etc.) Merci à l'ordre des Avocats pour ce geste de solidarité à l'égard de nos confrères pendant la crise sanitaire.

Apnée du Sommeil de l'enfant : rôle du kinésithérapeute

4-5

Journée Régionale des CPTS

L'URPS a **offert des surblouses et des masques durant toute cette période** pour permettre aux kinés d'assurer une continuité pour les soins urgents. Elle s'est organisée au mieux pour la distribution à travers la région.

Impact des recommandations HAS sur la permanence des soins bronchiolite

6-7

Elle s'est appliquée à **représenter la profession** auprès de l'ARS et à faire remonter les réalités du terrain afin de gérer au mieux l'organisation des soins sur le territoire. Des réunions régulières entre présidents des URPS MK, les syndicats et autres organismes ont permis de faire entendre la voix des kinés (l'ouverture des cabinets a été défendu auprès du CNOMK).

Monsieur Lascar Jean-Marc, président de l'URPS, ainsi que toute l'équipe, vous remercient pour votre engagement durant cette période délicate.

LE PARCOURS SÉCURISÉ DU PATIENT EN ALD DANS LE CADRE DU SPORT SUR ORDONNANCE → PROPOSITION D'UN ARTICLE 51

Les membres élus du bureau de l'URPS MK HDF (Soit Monsieur Jean-Marc LASCAR, Président, accompagné de ses vice-Présidents Mme Michèle HUVIG, Messieurs Bruno PIERRE et Gonzague THIERY) ont obtenu un rendez-vous avec Monsieur Etienne CHAMPION, directeur de L'ARS HDF. La discussion portait principalement sur la thématique du Sport Sur Ordonnance pensée en interprofessionnel URPS Médecins / URPS Kinésithérapeutes.

L'URPS MK rédige un article 51 sur le parcours du patient atteint d'une Affection de Longue Durée (ALD) dans le cadre de la prescription d'Activité Physique Adaptée (APA) dont le but est de proposer un financement, le temps de l'expérimentation, aux professionnels de santé, acteurs de ce parcours.



Qu'est-ce qu'un Article 51 ?

« La loi de financement de la sécurité sociale 2018 a introduit un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Et ce, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé. Il s'agit là d'une véritable opportunité pour tester de nouvelles approches puisque ce dispositif permet de déroger à de nombreuses règles de financement de droit commun, applicables en ville comme en établissement hospitalier ou médico-social. » (Source : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>).

Prescription d'un bilan de la condition physique par le médecin

Réalisation du bilan kinésithérapique par le MK. Le résultat précisera au médecin le degré d'atteinte

Orientation du médecin vers le professionnel adéquat proposant de l'activité physique adaptée.

Une vidéo a été créée par l'URPS MK HDF à destination des professionnels de santé concernés et des patients. Sur demande, elle peut vous être envoyée pour une diffusion dans vos salles d'attente et/ou vos réseaux sociaux. (Pour la visionner, suivez ce lien : <http://www.urps-mk-hdf.fr/bilan-kine-prise-charge-dun-patient-ald/>).

La mise en place d'une relation renforcée entre le médecin traitant et le masseur-kinésithérapeute est primordiale pour sécuriser le patient et l'orienter vers la pratique adaptée. **Le MK effectuera un suivi afin de vérifier l'observance du patient au traitement et pourra réaliser des bilans intermédiaires pour informer le médecin de l'évolution des capacités fonctionnelles de son patient.**

Une expérimentation interprofessionnelle débute sur deux secteurs des Hauts-de-France.

Elle se compose de deux phases :

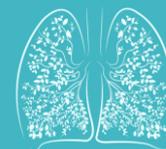
- ❖ Enquête qualitative afin de déterminer la motivation des professionnels de santé à prendre en charge les patients en ALD sur ce modèle.
- ❖ Organiser des soirées de rencontre MK/MG par secteur

Ainsi, l'URPS valorise la profession auprès des institutions et fait-valoir les compétences en imaginant des actes rémunérateurs pour les nouveaux modes d'exercices.

REPORTÉ AU
16/01/2021

Mercure Hôtel
58 Boulevard Carnot
Arras

La rééducation respiratoire



Colloque interprofessionnel régional :

Journée interprofessionnelle sur les affections respiratoires : prise en charge des patients atteints de BPCO et des troubles respiratoires pédiatriques

8h30 - 9h00 : Accueil café

9h00 - 9h30 : Ouverture de la journée *par les représentants des URPS et le représentant de l'ARS*

9h30 - 10h00 : Pédiatrie respiratoire - intervention du Dr Stéphanie LAVOLE, Pédiatre

10h00 - 10h45 : La bronchiolite - intervention de M. Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute

10h45 - 11h15 : Pause gourmande

11h15 - 12h00 : La bronchiolite - intervention de M. Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute + 15 min d'échanges

12h15 - 12h30 : La permanence des soins par la géolocalisation - M. Bruno PIERRE, Kinésithérapeute

12h30 - 14h00 : repas libre

14h00 - 14h30 : Physiopathologie de la BPCO, réhabilitation respiratoire

- intervention du Dr Rémi GAUTHIER, pneumologue

14h30 - 15h30 : La réhabilitation respiratoire en libéral (atelier pratique, animations)

- M. Anthony BENDER, kinésithérapeute + 15 min d'échanges

15h45 - 16h00 : Pause gourmande

16h00 - 16h30 : Prescription des substituts nicotiniques et traitements pharmacologiques dans la BPCO

- M. Maxime PEREZ, Pharmacien Clinicien

16h30 - 17h00 : Post réhabilitation respiratoire - intervention des représentants des URPS

17h00 - 17h15 : Clôture de la journée - M. Jean-Marc LASCAR, Kinésithérapeute et Président de l'URPS MK Hauts-de-France

La bronchiolite



La BPCO



Du fait de la pandémie COVID-19, l'URPS a été contrainte de reporter ce colloque. Reporté le : **SAMEDI 16 JANVIER 2021**, vous pouvez dès à présent réserver votre siège :

Inscription gratuite mais obligatoire :

<https://www.weezevent.com/colloque-respiratoire>

APNÉE DU SOMMEIL DE L'ENFANT : RÔLE DU KINÉSITHÉRAPEUTE

• SUJET DE L'EXPÉRIMENTATION

Prévention/Dépistage du SAHOS de l'enfant : **Syndrome d'Apnées Hypopnées Obstructives du Sommeil**

• DÉFINITION :

Le **SAHOS** est une obstruction partielle ou totale des voies aériennes supérieures pendant le sommeil par les tissus mous étant à l'origine d'apnées et/ou d'hypopnées fragmentant le sommeil.

• CONSTATS :

Un enfant apnéique sera un adulte apnéique :

Chez l'enfant, le SAHOS est à l'origine de troubles du comportement (hyperactivité, agressivité mais aussi timidité excessive), de troubles de l'attention et de la mémoire (c'est un facteur d'échec scolaire), il favorise l'insulino-dépendance (prédiabète), et l'obésité à la préadolescence ainsi que le retard de croissance dans l'enfance.

La prévalence chez l'enfant est, selon les études, de 2 à 5 %.

Si elles ne sont pas traitées précocement, ces apnées risquent de s'aggraver avec le temps et d'altérer la qualité de vie de l'adulte. Le SAHOS est à l'origine de nombreuses pathologies **chez l'adulte** : HTA, maladies cardio-vasculaires, diabète de type II, obésité, augmentation de l'accidentologie par somnolence, dépressions, troubles sexuels...

• MÉTHODOLOGIE

- Dépistage des SAHOS de l'enfant notamment en milieu scolaire.
- Information de tous les professionnels de santé sur le SAHOS de l'enfant.
- Information du public par l'intermédiaire des professionnels de santé.
- Prévention primaire dans les milieux de la petite enfance
- Formation des professionnels de santé au dépistage du SAHOS de l'enfant.
- Formation interprofessionnelle au traitement du SAHOS de l'enfant.
- Etude prospective

• PROJET INTER-URPS PILOTÉ PAR L'URPS MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Cette action est l'œuvre de l'URPS MK de Nouvelle-Aquitaine. Reproductible dans les Hauts-de-France en inter-URPS, elle est parfaitement en accord avec les missions attribuées aux URPS par la loi du 2 juin 2010 : « Participer à des actions dans le domaine des soins, de la prévention (...) de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique. ». Un comité de pilotage prévoit de se réunir avant l'été 2020 afin de planifier la suite du projet.

Pour en savoir plus sur les différentes phases de l'action, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'URPS MK HDF, vous y trouverez très prochainement le procédé détaillé et les outils nécessaires pour une prévention efficace et un dépistage rapide et sécurisé.

JOURNEE REGIONALE DES CPTS



1ère journée régionale sur les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) organisée par les URPS Hauts-de-France, avec la participation de l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie et le Conseil Régional

Nombre de participants : 200.

Nombre d'intervenants : 38.

Les CPTS expliquées par des professionnels de santé libéraux pour des professionnels de santé libéraux.

- ❑ Une CPTS doit avoir un projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné des soins sur le territoire, élaboré et validé par l'ensemble des professionnels souhaitant intégrer la CPTS. Les URPS sont présentes pour aider les professionnels de santé à élaborer celui-ci.
- ❑ Objectifs : • Assurer une meilleure coordination des professionnels de santé et de leurs actions sur un territoire • Améliorer et structurer les parcours de santé • Organiser la réponse à un besoin de santé avec une approche populationnelle sur un territoire donné • Soutenir la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS)
- ❑ Une CPTS peut recevoir des financements via : • L'Agence Régionale de Santé (ARS) • Par l'attribution de crédits du Fonds d'Intervention Régional (FIR) • D'autres financeurs (collectivités territoriales...)

A ce jour, il existe une trentaine de projets en cours de développement.

Vous trouverez toutes les dates de réunions des CPTS afin d'intégrer une équipe : sur notre page Facebook, notre site internet et/ou en vous adressant au secrétariat de l'URPS MK HDF :

contact@urps-mk-hdf.fr

N'hésitez pas à télécharger le guide complet de la création d'une CPTS via : www.urps-mk-hdf.fr onglet « principaux dossiers ; une CPTS, quésaco ? »

DÉFINIR LE TERRITOIRE

RÉFLÉCHIR À LA STRUCTURE JURIDIQUE

RÉDIGER UN PROJET DE SANTÉ

DÉFINIR LES INDICATEURS

CRÉER UNE ASSOCIATION OU UNE SISA

CHOISIR UN SYSTÈME D'INFORMATION

CHOISIR UN MODE DE FINANCEMENT

MISE EN ŒUVRE



Le 14 Novembre 2019, la Haute Autorité de Santé (HAS) publie les nouvelles recommandations concernant la prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois.

Le jour même, un déferlement médiatique met à mal 40 ans d'évolution de nos pratiques et de services rendus auprès de parents souvent démunis face à cette affection très impressionnante pour eux.

La profession est habituée à être attaquée sur ce terrain-là. Depuis plusieurs années, très régulièrement la revue « Prescrire » remet en cause le bien-fondé de nos pratiques, faute d'étude scientifique suffisamment solide.

Toutefois, si ces attaques ont eu un effet sur une courte période, la confiance des usagers et des prescripteurs s'est toujours poursuivie.

Seulement là, il y aura un avant et un après 14 Novembre 2019.

En effet, **une forte baisse (entre -30 % et -65 %) des sollicitations des réseaux bronchiolite en France a été enregistrée sur la fin d'année 2019**. Même si la saison a été particulièrement peu virulente, les chiffres sont là, préoccupants. A quoi s'ajoute depuis fin janvier l'épidémie Covid-19, qui brouille les pistes quant au diagnostic à poser et au parcours de soin adéquat.

C'est dans ce contexte que **votre URPS s'est mobilisée pour agir à plusieurs niveaux face à la remise en cause de cette «vitrine» qu'est la kinésithérapie respiratoire pédiatrique**. Nous revendiquons notre utilité sociale dans l'amélioration de la qualité de vie du nourrisson malade et de ses parents, ainsi que dans les économies de santé réalisées par l'évitement du recours à l'hospitalisation inutile et aux urgences, déjà largement surchargées.

COLLOQUE SUR LES RECOMMANDATIONS HAS BRONCHIOLITE SAMEDI 1er FEVRIER à LYON

Pour répondre à cette attaque d'un pan entier de notre action qu'est la kinésithérapie respiratoire du nourrisson, les représentants de votre URPS ont répondu à l'invitation de l'URPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour participer à une réunion organisée en urgence, sur ce sujet brûlant. Etaient présents les principaux acteurs institutionnels, scientifiques et opérationnels de la Permanence des Soins bronchiolite en France.

Les trois syndicats libéraux étaient présents, ainsi que des coordinateurs de réseaux bronchiolite, des experts scientifiques, un représentant du collège de la masso-kinésithérapie et un représentant du Conseil National de l'Ordre.

Après avoir fait **un état des lieux assez alarmant de l'impact médiatique de ces recommandations HAS sur la baisse des prescriptions, toutes les personnes présentes se sont accordées pour planifier un plan de communication médiatique en réponse**, faire du lobbying auprès du ministère pour porter notre cause, réfléchir à une action en justice pour dénoncer la méthode employée sur ces recommandations et enfin diligenter une vaste étude scientifique qui pourrait être confiée à l'INSERM.

Plusieurs pistes sont actuellement étudiées, notamment pour collecter les fonds nécessaires et mettre en œuvre le plus rapidement possible les différents volets d'actions.

La coopération entre les instances représentatives auprès des ARS que sont les URPS, et les organisations opérationnelles de terrain que sont les réseaux de santé, **s'avère dans un futur proche cruciale et incontournable**.

Nous vous tiendrons bien sûr informés.



CE QU'EN DIT MONSIEUR CHAMPION, DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS

Dans ce contexte, notre confrère Jean-Marc LASCAR, Président de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Hauts-de-France, a sollicité un rendez-vous avec Monsieur CHAMPION, Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Accompagné par ses trois vice-présidents : Michèle HUVIG pour le Nord, Gonzague THIERY pour le Pas-de-Calais et Bruno PIERRE pour la Picardie, il est reçu le lundi 27 Janvier 2020 par Monsieur le Directeur Général en personne, assisté de Monsieur CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins.

Les deux principaux dossiers présentés ont été la permanence des soins bronchiolite et le sport sur ordonnance.

En ce qui concerne la permanence des soins bronchiolite, M. CHAMPION nous informe qu'il a d'ores et déjà sollicité la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour connaître la position à adopter sur la poursuite du financement de ce service. Actuellement, **la PDS est financée contractuellement jusqu'au 24 Juillet 2022**, date à laquelle seront abrogés les articles L 6321-1 et 2 du Code de Santé Publique, qui donnent une base légale à ce financement.

Il reste alors 2 ans pour proposer un projet d'offre de Permanence des Soins cohérent sur toute la Région, en s'appuyant sur les URPS.

ORGANISATION D'UN COLLOQUE RESPIRATOIRE

Votre URPS organise un colloque sur le thème de la kinésithérapie respiratoire enfants-adultes, avec le matin Monsieur Guy POSTIAUX, kinésithérapeute, ancien expert HAS (1994 et 2000), Maître de Conférences à l'Université de Bruxelles, Professeur invité de plusieurs universités dans le monde. Auteur de nombreux articles et ouvrages publiés internationalement sur une technique de modulation du flux expiratoire nommée « expiration lente prolongée » (HAS 1994, Respiratory care 2011), il démontre l'efficacité de la kinésithérapie respiratoire dans la bronchiolite. Cette approche n'a pas été prise en compte dans les dernières recommandations.

Pour celles et ceux que le sujet intéresse, les URPS vous invitent vivement à vous inscrire pour ce colloque gratuit, au cours duquel Guy POSTIAUX nous dira comment une kinésithérapie douce et raisonnée, guidée par l'auscultation pulmonaire, peut réhabiliter notre action en France, comme elle se développe de plus en plus à l'étranger.

Rendez-vous au colloque interprofessionnel sur la rééducation respiratoire

(Bronchiolite et BPCO)

LE SAMEDI 16 JANVIER 2021

De 9h00 à 17h00

Au Mercure Hôtel d'Arras

Inscription gratuite mais obligatoire :

<https://www.weezevent.com/colloque-respiratoire>

Actualités



L'URPS a déménagé !

Voici nos nouvelles coordonnées :

URPS MK HDF

11 square Dutilleul

59000 LILLE

03.20.14.22.14

contact@urps-mk-hdf.fr

Attention ! Le courrier n'est pas réexpédié !

L'URPS MK HDF a contacté les écoles de Masso-kinésithérapie de la région dans le but de mettre en place une **formation de Maître de Stage**.

Une rencontre entre l'URPS MK HDF et les directeurs d'école s'organise.



Une cellule d'information du public a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : 03 20 30 58 00. Elle est ouverte tous les jours de 8h30 à 21h.



Retrouvez tous les conseils de conduite à tenir en tant que professionnel de santé, et les recommandations prodiguées par le ministère sur le site de la DGS

Cette affiche est téléchargeable sur notre site et notre page Facebook.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

1^{er} colloque régional
La rééducation respiratoire
Bronchiolite et BPCO

Avec la participation exceptionnelle de :
GUY POSTIAUX

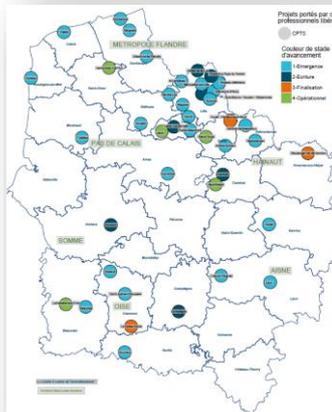
Samedi 13 Juin 2020
de 9h à 17h15

Mercure Hôtel
58 Boulevard Carnot
Arras

incription gratuite

N'oubliez pas de vous inscrire via
www.weezevent.com/colloque-respiratoire

SAMEDI 16 janvier 2021



Une CPTS près de chez vous ?
Rejoignez là ! Plus d'infos sur notre site
www.urps-mk-hdf.fr